

L'événementiel professionnel salue l'annonce du calendrier de réouverture mais reste vigilant sur sa mise en œuvre

Le Président de la République donne un début de visibilité à l'événementiel français

Ce jeudi 30 avril, le Président de la République a précisé le calendrier de déconfinement, annonçant ainsi, un mois après sa dernière allocution, une réouverture par étapes à partir du 19 mai.

Emmanuel Macron a notamment annoncé pour le secteur événementiel professionnel une date de reprise graduelle :

- 1^{ère} étape le **9 juin** : Réouverture des salons et foires d'exposition dans le respect d'une limite maximale de 5000 personnes (avec pass sanitaire)
- 2^{ème} étape le **30 juin** : Fin des limites de jauges selon la situation sanitaire locale dans les établissements recevant du public (ERP), maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale. Possibilité d'accéder à « tout événement » rassemblant plus de 1 000 personnes grâce à un pass sanitaire ;

Septembre en ligne de mire

Alors que les échanges ont été très nombreux ces dernières semaines entre UNIMEV et les représentants du Gouvernement, l'événementiel dispose aujourd'hui, enfin, d'un calendrier de réouverture.

Le secteur avait un besoin vital de visibilité. Comme nous le répétons depuis des mois, l'organisation d'un événement nécessite de long mois de préparation, de commercialisation, de communication, de création... La réouverture annoncée par Emmanuel Macron à partir du 9 juin, même en conditions dégradées (jauge à 5000 personnes, pass sanitaire), va permettre à l'événementiel de se projeter dans de bonnes conditions et ainsi espérer travailler de manière « normale » en septembre.

La concurrence internationale déjà en ordre de bataille

Pendant ce temps, de nombreux pays, féroces concurrents pour notre secteur, ont déjà repris l'activité, à l'image de la Chine ou des Etats-Unis. Nos voisins européens sont eux en passe de le faire avec calendrier précis (Angleterre, Espagne, Italie). Les événements de juin serviront donc de vitrine aux événements de la rentrée et seront « scrutés » par les concurrents internationaux. Il est donc vital que le calendrier soit respecté.

Maintenir les aides mêmes en conditions dégradées

Ce déconfinement doit donc être le dernier car notre secteur est à l'agonie. Il faut en finir avec le "stop and go". Les dates annoncées devront être tenues !

UNIMEV et l'ensemble des acteurs de la filière tiennent cependant à rester prudents et attendent des clarifications sur les événements et les congrès qui ne sont pas cités. Également, nous espérons des précisions sur les modalités précises de cette réouverture, qu'il s'agisse des mesures sanitaires exigées, des jauges, de la territorialisation ou encore du « pass » envisagé pour les visiteurs et délégués.

Il faut également des confirmations sur les aides au secteur. Que les mesures de soutien prévues par l'Etat dans la période transitoire entre la réouverture et la reprise effective soient maintenues et ceux au moins jusqu'à la fin de l'année. En effet, le retour des clientèles régionales, nationales ou internationales ne se fera que très progressivement. Le besoin d'un soutien en matière de fonds de solidarité, d'activité partielle et d'exonération de charges patronales sera vital jusqu'à la fin de l'année pour appuyer ce redémarrage.

Enfin, pour redonner confiance dans l'événementiel professionnel, et devant les besoins de réassurance très forts des clients et donneurs d'ordre, UNIMEV et ses partenaires demandent la mise en place d'un crédit d'impôt sur les dépenses des entreprises pour participer à ces foires, salons, congrès ou organiser des événements d'entreprises qui débiterait le 9 juin prochain et durerait un an.

Olivier Roux : « UNIMEV salue cette annonce qui fait enfin entrevoir une lumière. Les professionnels de la filière événementielle française désespérés par l'interdiction d'opérer depuis plus de 14 mois vont pouvoir se remettre en ordre de marche ! Pour tous ceux qui ont besoin de ces rencontres pour innover, relancer leur activité, rassembler leurs parties prenantes, cette décision permet enfin de se projeter. Mais cette annonce doit être précisée et complétée par des garanties fortes pour le secteur car la survie de la filière est toujours en jeu. »

Contacts presse

Frédéric Pitrou – Délégué Général UNIMEV
Jean Aubinat – Responsable Communication UNIMEV

p. 06 59 17 00 97
p. 06 99 23 90 14

t. 01 53 90 20 09
t. 01 53 90 20 01

f.pitrou@unimev.fr
j.aubin@unimev.fr